



REPUBLIKAN'I MADAGASIKARA  
*Fitiavana - Tanindrazana - Fandrosoana*

AUTORITE DE REGULATION DES TECHNOLOGIES DE COMMUNICATION  
LA PERSONNE RESPONSABLE DES MARCHES PUBLICS

## Avis de Consultation Ouverte

N° 2023/012-ARTEC/DG/PRMP/ACO

1. Le AUTORITE DE REGULATION DES TECHNOLOGIES DE COMMUNICATION invite les candidats intéressés à soumissionner pour les offres suivants sous plis fermés pour " Fournitures de Consommables pour véhicule réparties en vingt-deux (22) lots : Lot n°1: TOYOTA PRADO N°9416 TAS, Lot n°2: TOYOTA PRADO N°9415 TAS, Lot n°3: TOYOTA PRADO N°7689TAS, Lot n°4: TOYOTA PRADO N°7686TAS, Lot n°5: MITSUBISHI L200 N°8348 TAD, Lot n°6: MITSUBISHI L200 N°8349 TAD, Lot n°7: MITSUBISHI L200 N°4580 TAC, Lot n°8: FIAT LINEA N°0582 TBN, Lot n°9: FIAT LINEA N°4957 TBM, Lot n°10: NISSAN PATROL N°5077 TAA, Lot n°11: MAZDA BT 50 N°17952 WWT, Lot n°12: MAZDA BT 50 N°9871 TBM, Lot n°13: MAZDA BT 50 N°9872 TBM, Lot n°14: MAZDA BT 50 N°9873 TBM, Lot n°15: MITSUBISHI PAJERO N°0444 TAB, Lot n°16: MITSUBISHI PAJERO N°0280TAB, Lot n°17: MITSUBISHI PAJERO N°0486TAB, Lot n°18: FORD EDGE N°2954 TBN, Lot n°19: MERCEDES STATION MOBILE N°6437 TAM, Lot n°20: TOYOTA CAMRY N°2178 TAU, Lot n°21: MOTO YAMAHA CRUX N°3893 TAS, Lot n°22: MOTO YAMAHA CRUX N°3889 TAS ".

Le candidat peut soumissionner pour un (01) ou plusieurs lots. Chaque lot est indivisible et toute offre partielle est irrecevable. .

2. La procédure de Consultation est faite en application de la loi N° 2016 - 055 du 25 Janvier 2017 portant Code des Marchés Publics en vue de la Consultation **À prix forfaitaire**.

3. Le Dossier de Consultation de prix complet, rédigé en langue française, peut être consulté par tout candidat désirant prendre connaissance ou obtenir des informations à l'adresse ci-après :

Adresse : **IMMEUBLE ARTEC**

Rue : **LOT IVL 41 Ter B - ANDOHATAPENAKA**

Etage / Numero de Bureau : **2EME ETAGE - PORTE 208**

4. Pour le candidat désirant soumissionner, le Dossier de Consultation ouverte, version électronique, doit être tiré à la AUTORITE DE REGULATION DES TECHNOLOGIES DE COMMUNICATION, 2EME ETAGE - PORTE 208 et moyennant le paiement d'un montant non remboursable de :

. 1<sup>er</sup> Paiement à effectuer auprès de l'agent Comptable de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics Immeuble Plan Anosy (ou, au nom du Régisseur de recette de la Commission Région des marchés)

- Lot 1: dix mille Ariary (Ar10 000.00)
- Lot 2: dix mille Ariary (Ar10 000.00)
- Lot 3: dix mille Ariary (Ar10 000.00)
- Lot 4: dix mille Ariary (Ar10 000.00)
- Lot 5: dix mille Ariary (Ar10 000.00)
- Lot 6: dix mille Ariary (Ar10 000.00)
- Lot 7: dix mille Ariary (Ar10 000.00)
- Lot 8: dix mille Ariary (Ar10 000.00)
- Lot 9: dix mille Ariary (Ar10 000.00)
- Lot 10: dix mille Ariary (Ar10 000.00)
- Lot 11: dix mille Ariary (Ar10 000.00)
- Lot 12: dix mille Ariary (Ar10 000.00)
- Lot 13: dix mille Ariary (Ar10 000.00)
- Lot 14: dix mille Ariary (Ar10 000.00)
- Lot 15: dix mille Ariary (Ar10 000.00)
- Lot 16: dix mille Ariary (Ar10 000.00)
- Lot 17: dix mille Ariary (Ar10 000.00)
- Lot 18: dix mille Ariary (Ar10 000.00)
- Lot 19: dix mille Ariary (Ar10 000.00)
- Lot 20: dix mille Ariary (Ar10 000.00)
- Lot 21: dix mille Ariary (Ar10 000.00)
- Lot 22: dix mille Ariary (Ar10 000.00)

. 2<sup>ème</sup> Paiement à effectuer auprès de AUTORITE DE REGULATION DES TECHNOLOGIES DE COMMUNICATION, 2EME ETAGE - PORTE 208 .

- Lot 1: vingt mille Ariary (Ar20 000.00)

- Lot 2: vingt mille Ariary (Ar20 000.00)
- Lot 3: vingt mille Ariary (Ar20 000.00)
- Lot 4: vingt mille Ariary (Ar20 000.00)
- Lot 5: vingt mille Ariary (Ar20 000.00)
- Lot 6: vingt mille Ariary (Ar20 000.00)
- Lot 7: vingt mille Ariary (Ar20 000.00)
- Lot 8: vingt mille Ariary (Ar20 000.00)
- Lot 9: vingt mille Ariary (Ar20 000.00)
- Lot 10: vingt mille Ariary (Ar20 000.00)
- Lot 11: vingt mille Ariary (Ar20 000.00)
- Lot 12: vingt mille Ariary (Ar20 000.00)
- Lot 13: vingt mille Ariary (Ar20 000.00)
- Lot 14: vingt mille Ariary (Ar20 000.00)
- Lot 15: vingt mille Ariary (Ar20 000.00)
- Lot 16: vingt mille Ariary (Ar20 000.00)
- Lot 17: vingt mille Ariary (Ar20 000.00)
- Lot 18: vingt mille Ariary (Ar20 000.00)
- Lot 19: vingt mille Ariary (Ar20 000.00)
- Lot 20: vingt mille Ariary (Ar20 000.00)
- Lot 21: vingt mille Ariary (Ar20 000.00)
- Lot 22: vingt mille Ariary (Ar20 000.00)

Le paiement devra être effectué auprès de l'Agent Comptable de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics, Immeuble Plan Anosy ou (au nom du Regisseur de recette de la Commission Régionale des Marchés).

Le paiement devra être effectué :

- Soit en espèce
- Soit par chèque Bancaire.

5. Les plis devront parvenir **IMMEUBLE ARTEC - LOT IVL 41 Ter B - ANDOHATAPENAKA - 2EME ETAGE - PORTE 208** au plus tard le **29/12/2023 à 10 H 00 Min** et seront ouverts immédiatement après l'heure limite de remise des offres en présence des candidats ou leurs représentants qui souhaitent y assister. Les offres hors délai ne seront pas recevables.

6. La soumission des offres par voie électronique ne sera pas autorisée.

7. Chaque offre doit être accompagnée d'une garantie de soumission d'un montant de:

- Lot 1: soixante mille Ariary (Ar60 000.00)
- Lot 2: quarante-cinq mille Ariary (Ar45 000.00)
- Lot 3: quatre-vingt-huit mille Ariary (Ar88 000.00)
- Lot 4: quatre-vingt-dix-huit mille Ariary (Ar98 000.00)
- Lot 5: quatre-vingt-dix mille Ariary (Ar90 000.00)
- Lot 6: cent vingt-cinq mille Ariary (Ar125 000.00)
- Lot 7: cent quatre mille Ariary (Ar104 000.00)
- Lot 8: trente-deux mille Ariary (Ar32 000.00)
- Lot 9: vingt-cinq mille Ariary (Ar25 000.00)
- Lot 10: quatre-vingt-neuf mille Ariary (Ar89 000.00)
- Lot 11: cinquante mille Ariary (Ar50 000.00)
- Lot 12: quatre-vingt-seize mille deux cent Ariary (Ar96 200.00)
- Lot 13: quarante-cinq mille Ariary (Ar45 000.00)
- Lot 14: cent cinq mille Ariary (Ar105 000.00)
- Lot 15: cinquante-deux mille Ariary (Ar52 000.00)
- Lot 16: cent cinquante-quatre mille cinq cent Ariary (Ar154 500.00)
- Lot 17: trente-six mille Ariary (Ar36 000.00)
- Lot 18: cent trente-neuf mille quatre cent Ariary (Ar139 400.00)
- Lot 19: dix mille Ariary (Ar10 000.00)
- Lot 20: seize mille Ariary (Ar16 000.00)
- Lot 21: treize mille deux cent Ariary (Ar13 200.00)
- Lot 22: treize mille deux cent Ariary (Ar13 200.00)

, ou son équivalent en monnaie librement convertible. Elle doit être présentée sous l'une des formes suivantes :

- Soit par Caution Personnelle et Solidaire d'un organisme agréé par le Ministère des Finances
- Soit par Garantie Bancaire
- Soit par Chèque de Banque libellé au nom du **AUTORITE DE REGULATION DES TECHNOLOGIES DE COMMUNICATION** et versé au trésor public.



à Antananonivo Le 19/12/2023

La Personne Responsable des Marchés Publics



**RAKOTOMALALA Laurent Richard**



REPUBLIKAN'I MADAGASIKARA

Fitiavana - Tenindrazana - Fandrosoana

Autorité de Régulation des Technologies de Communication

## LA PERSONNE RESPONSABLE DES MARCHES PUBLICS

### Avis de Consultation ouverte

N° 2023/012-ARTEC/DG/PRMP/ACO du 20 décembre 2023

1. L'Autorité de Régulation des Technologies de Communication (ARTEC) invite les candidats intéressés à soumissionner pour les offres suivantes sous plis fermés pour exécuter le marché de « FOURNITURE DE CONSOMMABLES POUR VEHICULES » répartis en vingt-deux (22) lots :

- Lot n° 01 : TOYOTA PRADO N° 9416 TAS
- Lot n° 02 : TOYOTA PRADO N° 9415 TAS
- Lot n° 03 : TOYOTA PRADO N° 7689TAS
- Lot n° 04 : TOYOTA PRADO N° 7686TAS
- Lot n° 05 : MITSUBISHI L200 N° 8348 TAD
- Lot n° 06 : MITSUBISHI L200 N° 8349 TAD
- Lot n° 07 : MITSUBISHI L200 N° 4580 TAC
- Lot n° 08 : FIAT LINEA N° 0582 TBN
- Lot n° 09 : FIAT LINEA N° 4957 TBM
- Lot n° 10 : NISSAN PATROL N° 5077 TAA
- Lot n° 11 : MAZDA BT 50 N° 17952 WWT
- Lot n° 12 : MAZDA BT 50 N° 9871 TBM
- Lot n° 13 : MAZDA BT 50 N° 9872 TBM
- Lot n° 14 : MAZDA BT 50 N° 9873 TBM
- Lot n° 15 : MITSUBISHI PAJERO N° 0444 TAB
- Lot n° 16 : MITSUBISHI PAJERO N° 0280TAB
- Lot n° 17 : MITSUBISHI PAJERO N° 0486TAB
- Lot n° 18 : FORD EDGE 2954 TBN
- Lot n° 19 : MERCEDES STATION MOBILE 6437 TAM
- Lot n° 20 : TOYOTA CAMRY 2178 TAU
- Lot n° 21 : MOTO YAMAHA CRUX 3893 TAS
- Lot n° 22 : MOTO YAMAHA CRUX 3889 TAS

Chaque lot est indivisible et toute offre partielle est irrecevable.

Le candidat peut soumissionner pour un ou plusieurs lots. Les offres doivent être présentées séparément pour chacun des lots.

2. La procédure de Consultation est faite en application de la loi N° 2016 – 055 du 25 Janvier 2017 portant Code des Marchés Publics notamment en son article 24 en vue de la Consultation à prix forfaitaire.

3. Le Dossier de Consultation ouverte complet, rédigé en langue française, peut être consulté par tout candidat désirant prendre connaissance ou obtenir des informations à l'adresse ci-après :

ARTEC  
IMMEUBLE ARTEC- LOT IVL 41 TER B ANDOHATAPENAKA – BUREAU 2ème  
ETAGE-PORTE 208  
101 ANTANANARIVO  
Tél. N° 020 22 421 19

4. Pour le candidat désirant soumissionner, le Dossier de Consultation de prix ouverte doit être retiré à l'adresse indiquée ci-dessus et moyennant paiement d'un montant non remboursable de :

Trente Mille Ariary (Ar 30.000,00) pour le Lot n°01 : TOYOTA PRADO N° 9416 TAS ; Trente Mille Ariary (Ar 30.000,00) pour le Lot n°02 : TOYOTA PRADO N° 9415 TAS ; Trente Mille Ariary (Ar 30.000,00) pour le Lot n° 03 : TOYOTA PRADO N° 7689TAS ; Trente Mille Ariary (Ar 30.000,00) pour le Lot n° 04 : TOYOTA PRADO N° 7686TAS ; Trente Mille Ariary (Ar 30.000,00) pour le Lot n° 05 : MITSUBISHI L200 N° 8348 TAD ; Trente Mille Ariary (Ar 30.000,00) pour le Lot n° 06 : MITSUBISHI L200 N° 8349 TAD ; Trente Mille Ariary (Ar 30.000,00) pour le Lot n° 07 : MITSUBISHI L200 N° 4580 TAC ; Trente Mille Ariary (Ar 30.000,00) pour le Lot n° 08 : FIAT LINEA N° 0582 TBN ; Trente Mille Ariary (Ar 30.000,00) pour le Lot n° 09 : FIAT LINEA N° 4957 TBM ; Trente Mille Ariary (Ar 30.000,00) pour le Lot n° 10 : NISSAN PATROL N° 5077 TAA ; Trente Mille Ariary (Ar 30.000,00) pour le Lot n° 11 : MAZDA BT 50 N° 17952 WWT; Trente Mille Ariary (Ar 30.000,00) pour le Lot n° 12 : MAZDA BT 50 N° 9871 TBM; Trente Mille Ariary (Ar 30.000,00) pour le Lot n° 13 : MAZDA BT 50 N° 9872 TBM ; Trente Mille Ariary (Ar 30.000,00) pour le Lot n° 14 : MAZDA BT 50 N° 9873 TBM ; Trente Mille Ariary (Ar 30.000,00) pour le Lot n° 15 : MITSUBISHI PAJERO N° 0444 TAB ; Trente Mille Ariary (Ar 30.000,00) pour le Lot n° 16 : MITSUBISHI PAJERO N° 0280TAB; Trente Mille Ariary (Ar 30.000,00) pour le Lot n° 17 : MITSUBISHI PAJERO N° 0486TAB ; Trente Mille Ariary (Ar 30.000,00) pour le Lot n° 18 : FORD EDGE 2954 TBN ; Trente Mille Ariary (Ar 30.000,00) pour le Lot n° 19 : MERCEDES STATION MOBILE 6437 TAM; Trente Mille Ariary (Ar 30.000,00) pour le Lot n° 20 : TOYOTA CAMRY 2178 TAU ; Trente Mille Ariary (Ar 30.000,00) pour le Lot n° 21 : MOTO YAMAHA CRUX 3893 TAS ; Trente Mille Ariary (Ar 30.000,00) pour le Lot n° 22 : MOTO YAMAHA CRUX 3889 TAS.

Lot N° 01 :

- Dix mille Ariary (Ar 10.000,00) à payer auprès de l'Agent Comptable de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics – Immeuble Plan Anosy.
- Vingt mille Ariary (Ar 20.000,00) à payer par chèque bancaire libellé au nom de l'ARTEC.

Lot N° 02 :

- Dix mille Ariary (Ar 10.000,00) à payer auprès de l'Agent Comptable de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics – Immeuble Plan Anosy.
- Vingt mille Ariary (Ar 20.000,00) à payer par chèque bancaire libellé au nom de l'ARTEC.

Lot N° 03 :

- Dix mille Ariary (Ar 10.000,00) à payer auprès de l'Agent Comptable de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics – Immeuble Plan Anosy.
- Vingt mille Ariary (Ar 20.000,00) à payer par chèque bancaire libellé au nom de l'ARTEC.

Lot N° 04 :

- Dix mille Ariary (Ar 10.000,00) à payer auprès de l'Agent Comptable de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics – Immeuble Plan Anosy.
- Vingt mille Ariary (Ar 20.000,00) à payer par chèque bancaire libellé au nom de l'ARTEC.

Lot N° 05 :

- Dix mille Ariary (Ar 10.000,00) à payer auprès de l'Agent Comptable de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics – Immeuble Plan Anosy.
- Vingt mille Ariary (Ar 20.000,00) à payer par chèque bancaire libellé au nom de l'ARTEC.

Lot N° 06 :

- Dix mille Ariary (Ar 10.000,00) à payer auprès de l'Agent Comptable de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics – Immeuble Plan Anosy.
- Vingt mille Ariary (Ar 20.000,00) à payer par chèque bancaire libellé au nom de l'ARTEC.

Lot N° 07 :

- Dix mille Ariary (Ar 10.000,00) à payer auprès de l'Agent Comptable de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics – Immeuble Plan Anosy.
- Vingt mille Ariary (Ar 20.000,00) à payer par chèque bancaire libellé au nom de l'ARTEC.

Lot N° 08 :

- Dix mille Ariary (Ar 10.000,00) à payer auprès de l'Agent Comptable de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics – Immeuble Plan Anosy.
- Vingt mille Ariary (Ar 20.000,00) à payer par chèque bancaire libellé au nom de l'ARTEC.

Lot N° 09 :

- Dix mille Ariary (Ar 10.000,00) à payer auprès de l'Agent Comptable de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics – Immeuble Plan Anosy.
- Vingt mille Ariary (Ar 20.000,00) à payer par chèque bancaire libellé au nom de l'ARTEC.

Lot N° 10 :

- Dix mille Ariary (Ar 10.000,00) à payer auprès de l'Agent Comptable de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics – Immeuble Plan Anosy.
- Vingt mille Ariary (Ar 20.000,00) à payer par chèque bancaire libellé au nom de l'ARTEC.

Lot N° 11 :

- Dix mille Ariary (Ar 10.000,00) à payer auprès de l'Agent Comptable de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics – Immeuble Plan Anosy.
- Vingt mille Ariary (Ar 20.000,00) à payer par chèque bancaire libellé au nom de l'ARTEC.

Lot N° 12 :

- Dix mille Ariary (Ar 10.000,00) à payer auprès de l'Agent Comptable de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics – Immeuble Plan Anosy.
- Vingt mille Ariary (Ar 20.000,00) à payer par chèque bancaire libellé au nom de l'ARTEC.

Lot N° 13 :

- Dix mille Ariary (Ar 10.000,00) à payer auprès de l'Agent Comptable de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics – Immeuble Plan Anosy.
- Vingt mille Ariary (Ar 20.000,00) à payer par chèque bancaire libellé au nom de l'ARTEC.

Lot N° 14 :

- Dix mille Ariary (Ar 10.000,00) à payer auprès de l'Agent Comptable de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics – Immeuble Plan Anosy.
- Vingt mille Ariary (Ar 20.000,00) à payer par chèque bancaire libellé au nom de l'ARTEC.

Lot N° 15 :

- Dix mille Ariary (Ar 10.000,00) à payer auprès de l'Agent Comptable de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics – Immeuble Plan Anosy.
- Vingt mille Ariary (Ar 20.000,00) à payer par chèque bancaire libellé au nom de l'ARTEC.

Lot N° 16 :

- Dix mille Ariary (Ar 10.000,00) à payer auprès de l'Agent Comptable de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics – Immeuble Plan Anosy.
- Vingt mille Ariary (Ar 20.000,00) à payer par chèque bancaire libellé au nom de l'ARTEC.

Lot N° 17 :

- Dix mille Ariary (Ar 10.000,00) à payer auprès de l'Agent Comptable de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics – Immeuble Plan Anosy.
- Vingt mille Ariary (Ar 20.000,00) à payer par chèque bancaire libellé au nom de l'ARTEC.

Lot N° 18 :

- Dix mille Ariary (Ar 10.000,00) à payer auprès de l'Agent Comptable de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics – Immeuble Plan Anosy.
- Vingt mille Ariary (Ar 20.000,00) à payer par chèque bancaire libellé au nom de l'ARTEC.

Lot N° 19 :

- Dix mille Ariary (Ar 10.000,00) à payer auprès de l'Agent Comptable de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics – Immeuble Plan Anosy.
- Vingt mille Ariary (Ar 20.000,00) à payer par chèque bancaire libellé au nom de l'ARTEC.

Lot N° 20 :

- Dix mille Ariary (Ar 10.000,00) à payer auprès de l'Agent Comptable de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics – Immeuble Plan Anosy.
- Vingt mille Ariary (Ar 20.000,00) à payer par chèque bancaire libellé au nom de l'ARTEC.

Lot N° 21 :

- Dix mille Ariary (Ar 10.000,00) à payer auprès de l'Agent Comptable de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics – Immeuble Plan Anosy.
- Vingt mille Ariary (Ar 20.000,00) à payer par chèque bancaire libellé au nom de l'ARTEC.

Lot N° 22 :

- Dix mille Ariary (Ar 10.000,00) à payer auprès de l'Agent Comptable de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics – Immeuble Plan Anosy.
- Vingt mille Ariary (Ar 20.000,00) à payer par chèque bancaire libellé au nom de l'ARTEC.

5. Les plis devront parvenir à l'Immeuble ARTEC - LOT IVL 41 TER B- Andohatapenaka-101- Antananarivo-au plus tard le **Vendredi 29 décembre 2023 à dix Heures (10h00 min)** et seront ouverts immédiatement après l'heure limite de remise des offres en présence des candidats ou leurs représentants qui souhaitent y assister. Les offres hors délai ne seront pas recevables.

6. La soumission des offres par voie électronique ne sera pas autorisée.

7. Chaque offre doit être accompagnée d'une garantie de soumission soit sous forme de garantie bancaire, soit de Caution Personnelle et Solidaire, soit par virement bancaire au compte de l'ARTEC ouvert à la BMOI : 00004 00001 01008200147 32 justifié par un avis de débit de l'opération fixée à :

- Lot N°01 : Soixante mille Ariary (Ar 60.000,00)
- Lot N°02 : Quarante-cinq mille Ariary (Ar 45.000,00)
- Lot N°03 : Quatre-vingt-huit mille Ariary (Ar 88.000,00)
- Lot N°04 : Quatre-vingt-dix-huit mille Ariary (Ar 98.000,00)
- Lot N°05 : Quatre-vingt-dix mille Ariary (Ar 90.000,00)
- Lot N°06 : Cent vingt-cinq mille Ariary (Ar 125.000,00)
- Lot N°07 : Cent quatre mille Ariary (Ar 104.000,00)
- Lot N°08 : Trente-deux mille Ariary (Ar 32.000,00)
- Lot N°09 : Vingt-cinq mille Ariary (Ar 25.000,00)
- Lot N°10 : Quatre-vingt-neuf mille Ariary (Ar 89.000,00)
- Lot N°11 : Cinquante mille Ariary (Ar 50.000,00)
- Lot N°12 : Quatre-vingt-seize mille deux cent Ariary (Ar 96.200,00)
- Lot N°13 : Quarante-cinq mille Ariary (Ar 45.000,00)
- Lot N°14 : Cent cinq mille Ariary (Ar 105.000,00)
- Lot N°15 : Cinquante-deux mille Ariary (Ar 52.000,00)
- Lot N°16 : Cent cinquante-quatre mille cinq cent Ariary (Ar 154.500,00)
- Lot N°17 : Trente-six mille Ariary (Ar 36.000,00)
- Lot N°18 : Cent trente-neuf mille quatre cent Ariary (Ar 139.400,00)
- Lot N°19 : Dix mille Ariary (Ar 10.000,00)
- Lot N°20 : Seize mille Ariary (Ar 16.000,00)
- Lot N°21 : Treize mille deux cent Ariary (Ar 13.200,00)
- Lot N°22 : Treize mille deux cent Ariary (Ar 13.200,00)

Antananarivo le 20 décembre 2023

La Personne Responsable des Marchés Publics



RAKOTOMALALA Laurent Richard